

CONVENTION FINANCIERE

Entre les soussignés,

LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DE ROUEN, ELBEUF, AUSTREBERTHE sise Norwich House – 14 bis avenue Pasteur BP 589 76006 ROUEN Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Frédéric SANCHEZ, dûment habilité par une délibération du Conseil en date du 15 octobre 2012 ,

Ci-après dénommée «la CREA»

d'une part,

Et

LA COMMUNE DE ROUEN, sise Place du Général de Gaulle 76037 Rouen représentée par son Maire, Monsieur Yvon ROBERT, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du, Ci-après dénommée «la Commune»

d'autre part.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

DISPOSITIONS FINANCIERES

PREAMBULE

La ville de Rouen s'est engagée à réaliser sur la rive droite un nouveau quartier « Luciline - Rives de Seine » dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concertée.

Le dévoiement de ce réseau jugé yétuste est prévu dans le cadre de l'opération « Luciline ».

En accord avec la Commune de Rouen, il a été convenu que la CREA participerait à hauteur de 800 000 € HT.

ARTICLE 1 : CONDUITE DE L'OPERATION

La Commune de Rouen procède aux travaux de dévoiement du réseau de collecte d'eaux pluviales.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE

La CREA dans le cadre de sa compétence pluviale participera à hauteur de 800 000 € HT.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement sera effectué en deux fois.

Le premier versement de 640 000 € HT interviendra à la notification de la présente convention. Le solde de 160 000 € HT, à réception du titre émis par la Commune, sur présentation de la facture des travaux.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification et prendra fin lors du versement par la CREA des sommes dues aux travaux réalisés.

ARTICLE 5 : REGLEMENT DES LITIGES

Pour tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, les éventuels litiges seront soumis au Tribunal Administratif de Rouen.

Fait à Rouen, en 5 exemplaires, le

Pour la Commune de ROUEN

Le Maire,

Pour la Communauté de l'agglomération Rouen
– Elbeuf - Austreberthe

Le Président